

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Séance du : Vendredi 12 mai 2023

CONVOCACTION

Date : 5 mai 2023

Affichée le : 5 mai 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Pouvoirs : 6

Absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi douze mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Étaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BRECH – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS .

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
19 mai 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR

LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

22 mai 2023

Absents représentés

M. Morgan TOUBOUL.....Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sylvie BRIERE.....Pouvoir à M. Aurélie PROCOPPE

Mme Carole BOULANGER.....Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BRECH

M. Thierry MALHERBE.....Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARS.....Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Mme Claudine MULLER.....Pouvoir à Mme Carine PELEGRIN

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-05-08

OBJET : TARIFS DES PRESTATIONS DU SERVICE ENFANCE 2023-2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'afin de prendre en compte pour partie l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières, ainsi que celle de l'indice de rémunération de la fonction publique, il est nécessaire de modifier les tarifs des prestations du service de l'enfance à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après avis de la Commission des Finances en date du 25 avril 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** les tarifs ci-annexés,
- **dit** que cette tarification entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT